

**Propositions financières Budget Primitif 2012**

**Rapport n° CG/2011/108**

Résumé :

Les crédits consacrés à cet axe d'intervention aident les collectivités à répondre aux exigences réglementaires dans les domaines de l'eau potable, du traitement des eaux usées et de l'élimination des déchets d'épuration ainsi que dans le domaine de la gestion des cours d'eau.

**Ventilation des propositions de crédits par Pôles et Directions**

Libellé Pôle	Libellé Direction	Projet Budget Primitif 2012
PDT	Direction de l'Agriculture, de l'Espace Rural et de l'Environnement	9 278 000,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>9 278 000,00 €</b>

**2321 - Alimentation en eau potable et assainissement**

Crédits proposés pour le BP 2012 : 7 614 000 €

Crédits inscrits au BP 2011 : 5 134 000 €

Les propositions d'inscription les plus significatives sont les suivantes. Pour la sécurisation de l'alimentation en eau potable et pour la sécurisation de l'assainissement, ils s'élèvent à 7 000 000 €, chiffre en augmentation de 2 392 000 € par rapport à 2011, les crédits de paiements pour les engagements de 2011 se superposant à ceux des nouveaux engagements pour 2012, ce qui explique l'augmentation des crédits proposés en 2012 par rapport à ceux de 2011. Il s'agit des travaux d'extension ou d'amélioration de réseaux, de construction des collecteurs de transfert de la pollution, des bassins de dépollution et de construction ou de mise à niveau de stations d'épuration, de sécurisation de la qualité de l'eau potable. Ces travaux correspondent aux programmes annexés aux différents contrats pluriannuels d'eau et d'assainissement signés par le département, conjointement avec l'agence de l'eau Rhin-Meuse et les maîtres d'ouvrage concernés.

Dans le cadre de la réforme de la politique de l'eau, le Parc départemental d'Erstein assurera des prestations d'inspection des réseaux et de collecte des données pour le compte du département, qui seront financées à hauteur de 350 000 €, et le service assurera un observatoire de la qualité de l'eau grâce à une enveloppe de 260 000 €.

**2322 - Rivières**

Crédits proposés pour le BP 2012 : 1 664 000 €

Crédits inscrits au BP 2011 : 1 839 000 €

Réalisées sous maîtrise d'ouvrage départementale, les études du Réseau d'Intérêt Départemental d'observation de la qualité des cours d'eau bas-rhinois (RID) ainsi que celles pour l'élaboration des SAGE du Giessen et de la Moder sont programmées pour 2012 pour un montant de 300 000 € (et 350 000 € en 2011).

Les crédits prévus pour financer les programmes de travaux d'aménagement, de restauration, d'études et d'entretien des cours d'eau, engagés localement par les

collectivités maîtres d'ouvrage dans le cadre des divers SAGE et SAGEECE validés ou en cours d'exécution, sont gérés en AP/CP, ce qui permet de limiter le montant des crédits de paiement à 680 000 € (montant stable). 60 000 € sont consacrés aux aides pour les associations.

Dans le cadre du contrat de projets Etat-Région (CPER), une dotation de 285 000 € (et 310 000 € en 2011) est proposée afin de poursuivre en 2012 la politique de lutte contre les coulées de boue.

Compte tenu du transfert du canal de la Bruche de l'Etat vers le département intervenu à la fin de l'année 2007, l'engagement sous maîtrise d'ouvrage départementale de travaux de restauration et d'entretien de cette voie d'eau est prévu pour un montant de 335 000 €. 4 000 € correspondent à l'entretien du Rhin Tortu. Les crédits pour le programme III du CPER sont mis à zéro (100 000 € en 2011) en raison de l'absence de projet quant à leur utilisation.

### Récapitulatif des montants proposés par modes d'actions :

Code	Libellé Mode d'action	Crédits inscrits au BP précédent	Crédits proposés au BP
2321	Alimentation en eau potable et assainissement	5 134 000,00 €	7 614 000,00 €
2322	Rivières	1 839 000,00 €	1 664 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Sur proposition de la commission de l'agriculture ainsi que de la commission de l'environnement et des milieux naturels, et en accord avec la commission des finances et des affaires générales, le Conseil Général approuve les dispositions du rapport traduites dans le budget primitif 2012.*

Strasbourg, le 21/11/11

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL